

# Un appel à se pencher sur les dérives sectaires

Publié aujourd'hui à 14 h 08



**Le Parti Québécois lance une pétition pour que les dérives sectaires soient examinées en commission parlementaire.**

Un texte de **Pascale Lacombe**

Cette pétition est l'initiative de Manon Boyer, tante d'Éloïse Dupuis, une jeune femme témoin de Jéhovah de Lévis, décédée en octobre 2016 après avoir refusé une transfusion sanguine ([/nouvelle/808816/mere-temoin-jehovah-deces-coroner-enquete](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/808816/mere-temoin-jehovah-deces-coroner-enquete)) qui aurait pu lui sauver la vie lors de son accouchement.

« Je ferai tout ce qui est possible afin que les yeux d'Éloïse, fermés à jamais, ouvrent ceux des autres, et que plus jamais il n'y ait d'autre bébé Liam orphelin. Seule, je n'y peux rien. Mais, avec votre aide, tout est possible. Le gouvernement doit prendre des mesures législatives afin de faire cesser cette aberration », affirme Manon Boyer.



La porte-parole de l'opposition officielle en matière de laïcité, Agnès Maltais, parraine la pétition. Le dossier soulève selon elle plusieurs questions.

« Est-ce que l'on permet des gestes illégaux sous le couvert de liberté de religion? [...] Est-ce que le consentement d'Éloïse Dupuis était libre et éclairé lorsque tu es endoctriné depuis l'âge de trois ans? »

Après le décès, le ministre de la Santé, Gaétan Barrette, a toutefois assuré que la jeune mère a pris cette décision sans pression extérieure ([/nouvelle/809809/eloise-dupuis-temoins-jehovah-consentement-eclairer-barrette](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/809809/eloise-dupuis-temoins-jehovah-consentement-eclairer-barrette)).

« On est assez mûr au Québec pour examiner ça. »

— Agnès Maltais, porte-parole de l'opposition officielle en matière de laïcité

La pétition vise à assurer un meilleur soutien par l'État aux victimes de dérives telles que l'« extorsion », « la pression pour obtenir des fonds » et les « tribunaux internes ».

Agnès Maltais donne l'exemple de la communauté ultraorthodoxe Lev Tahor ([/nouvelle/662762/secte-lev-tahor-4-questions](https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/662762/secte-lev-tahor-4-questions)), établie dans les Laurentides, qui a fui en catimini vers l'Ontario et ensuite l'Amérique du Sud. La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a conclu que les enfants de la secte juive sont passés dans les

[mailles du filet \(/nouvelle/729057/lev-tahor-commission-droits-personnes-cafouillage-dpj-police-secte-enfants-protection\)](#) de la protection de l'État.

« Il y a des enfants qui vivaient dans des conditions inimaginables. Est-ce qu'on n'aurait pas dû intervenir avant et on a hésité à le faire sous le couvert de la liberté de religion? », questionne Mme Maltais.

## Accès à la justice

La députée soulève également la difficulté d'anciens membres d'un groupe qui tentent d'intenter des poursuites contre celui-ci. Ces personnes peuvent se retrouver seules, coupées de leur famille et sans soutien.

« Ils ont affaire à des groupes très financés, qui ont beaucoup de moyens, qui ont des avocats, qui sont susceptibles de les museler. Il y a aussi la difficulté de conserver ses enfants et les empêcher d'être endoctrinés par le conjoint », explique Agnès Maltais.

« Il y a non seulement des choses à examiner, mais il y a des choses à faire », est persuadée la députée.